

# Venez soutenir ces revendications et la lutte des employées de maison en participant à notre action de protestation

**jeudi 13 mars 2014 dès 16h30  
devant le Grand Conseil,  
au 2, rue de l'Hôtel-de-Ville.**

Apportez vos tabliers, balais, brosses, éponges, plumeaux, détergent, gants, seaux, etc. Il nous faudra être nombreuses et nombreux pour nettoyer cette hypocrisie.

Les organisations genevoises membre de la campagne «aucune employée de maison n'est illégale» Collectif de travailleuses et travailleurs sans statut légal (CTSSL), Centre de Contact Suisses-Immigrés (CSSI), Collectif de soutien aux sans-papiers (CSSP) et le Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT)

[www.aemni.ch](http://www.aemni.ch)

# Aucune employée de maison n'est illégale

Aucune employée de maison n'est illégale

Keine Hausarbeiterin ist illegal

Nessuna collaboratrice domestica é illegale



## Un travail indispensable

Plus de 7'000 employées de maison\* travaillent à Genève sans avoir d'autorisation de séjour (appelées également «sans papiers»), elles lavent, nettoient, repassent, cuisinent, prennent soin de nos enfants et s'occupent des personnes âgées, malades et/ou dépendantes.

Grâce à leur travail, de nombreuses personnes peuvent continuer à vivre à leur domicile et de nombreux ménages notamment, des parents, parviennent à mieux concilier vie professionnelle et vie familiale.

## Un travail effectué majoritairement par des femmes migrantes sans-papiers

Dans ce secteur économique, le travail des suisses et des personnes migrantes ayant un permis ne parvient pas à combler l'ensemble des besoins des ménages privés. Alors, ce sont des personnes provenant principalement d'Amérique Latine et des Philippines qui effectuent ce travail. Comme ces migrantes sont de nationalité extra-européenne, la législation suisse ne leur permet pas d'obtenir des permis de séjour. Raison pour laquelle la campagne nationale «aucune employée de maison n'est illégale» a été lancée en mars 2013. A Genève, on estime que plus de la moitié des personnes qui travaillent dans ce secteur n'ont pas d'autorisation de séjour.

\* Nous utilisons la forme féminine, car plus de 90% des personnes travaillant dans ce secteur sont des femmes, les hommes employés de maison sont inclus dans cette expression.

## La demande de régularisation du gouvernement genevois

Conscient de la situation injuste et inacceptable vécues par les employées de maison et des importants besoins économiques et sociaux du canton, le gouvernement genevois avait, en 2005, demandé à la Berne fédérale 5000 permis pour des employées de maison.

Cette requête est restée lettre morte. Ainsi, la majorité des travailleuses/eurs d'un secteur économique continue d'être privée de droits sociaux importants. Nos autorités fédérales condamnent ces femmes migrantes à vivre dans l'illégalité, la peur, la précarité permanente et les exposent à des situations d'exploitation grave et d'abus en tout genre.

## Des conditions de travail et de vie précaires

Aujourd'hui, la Suisse et Genève en particulier a un besoin croissant d'employées de maison. Le vieillissement de la population, l'activité professionnelle des deux parents, l'insuffisance des infrastructures publiques (notamment les crèches et le maintien à domicile), les différentes formes de flexibilité exigée dans le monde du travail, ainsi que l'inégale répartition du travail domestique entre les hommes et les femmes en sont les principaux facteurs. Ces femmes migrantes sans statut légal effectuent un travail utile et indispensable, dans des conditions de vie et de travail qui ne sont pas dignes de la Suisse et d'une ville comme Genève, siège de nombreuses organisations internationales.

## L'hypocrisie de la situation

En effet, le secteur de l'économie domestique fonctionne en grande partie grâce aux employées de maison sans autorisation de séjour, alors que ces migrantes peuvent être condamnées pour séjour illicite. Par ailleurs, des ménages privés qui sont corrects avec les employées de maison (respect du droit du travail et déclaration des salaires aux assurances sociales) se font eux aussi sanctionner pour employer des personnes sans autorisation de séjour. Cette situation est totalement inadmissible et en porte-à-faux avec la demande de régularisation déposée en 2005.

## La campagne « aucune employée de maison n'est illégale » demande aux autorités genevoises :

- ⇒ **de soutenir la pétition** qui a été déposée le 5 mars 2014 à Berne, revendiquant des autorisations de séjour pour les travailleuses sans autorisation de séjour avec une attention particulière pour les employées de maison ;
- ⇒ **de réactiver la demande de régularisation** en faveur des employées de maison (faite en 2005) ;
- ⇒ **de ne pas condamner** les employées de maison sans autorisation de séjour pour séjour illicite ;
- ⇒ **de ne pas sanctionner** les ménages privés employant des personnes sans autorisation de séjour si celles-ci ont respecté le droit du travail et déclaré les salaires aux assurances sociales ;
- ⇒ **d'informer massivement** les personnes qui emploient des employées de maison de leurs obligations et des normes salariales à respecter.

